



**Association Nationale des Officiers
Prisonniers de Guerre 1939 – 1945**
www.memoireetavenir.fr



asso.macs@gmail.com

APPEL A COTISATION 2017

Madame, Monsieur, Chers amis,

Le Conseil d'Administration de notre association, réuni à Paris le 10 décembre 2016, a voté à l'unanimité le maintien de la cotisation 2017 à 30,00 € minimum.

Les versements de cotisations et de dons ouvrent droit à une réduction d'impôts à hauteur des 2/3 du montant versé (articles 200 et 238 bis du code général des impôts) ; le montant annuel de la cotisation ne revient donc en réalité qu'à 10,00 €, après réduction fiscale.

Etre adhérent à l'association "Mémoire et Avenir" vous permet de recevoir le bulletin d'information annuel, de participer à l'Assemblée Générale et à la Journée des Oflags, d'être informé des voyages et cérémonies organisées en France et à l'étranger, de bénéficier de liens de solidarité et d'informations historiques, tout en œuvrant à travers votre contribution, aux actions menées en faveur du devoir de mémoire et de la maintenance de notre site internet.

Pour le développement de notre association, n'hésitez pas à inciter vos proches ou vos amis à venir nous rejoindre.

Le Président
Jean-Claude LE PARCO

Le Trésorier
Didier ROMAIN

NB : N'oubliez pas de noter votre adresse courriel, ce qui nous permettra de vous informer plus rapidement des activités programmées par notre association, tout en nous permettant de réaliser d'importantes économies sur le poste affranchissements.

à conserver



à retourner avec votre règlement

Année 2017

Coupon à découper, à joindre à votre chèque, et à retourner à
Didier ROMAIN, Trésorier,
68, Avenue des Fusillés de Châteaubriant - 94100 Saint-Maur

NOM : Mme, M. Prénom :

Adresse :

Téléphone : e-mail :@.....

Je vous prie de trouver ci-joint un chèque de €, libellé à l'ordre de l'Association "Mémoire et Avenir", se répartissant de la façon suivante :

	Cotisation		Don		TOTAL
Membre Actif *	30.00 € minimum	+	=
(* Les membres Actifs, à jour de leur cotisation, disposent du droit de vote et sont éligibles au Conseil d'Administration au bout de deux ans)					
Membre Associé **	+	=
(** Les membres Associés, doivent être agréés par le Conseil d'Administration, qui fixe le montant de leur cotisation)					

Groupes d'intérêt :

OFLAG	1	OFLAG	2	OFLAG	3	OFLAG	4
-------	---	-------	---	-------	---	-------	---

Je donne mon accord pour figurer dans l'Annuaire et le bulletin de l'association ainsi que sur son site Internet, y compris en photographie
(en cas de désaccord, rayer la ou les mentions figurant ci-dessus)

Date :/...../201

Signature de l'adhérent :